



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
27 juin 2024

Séance du 01/07/2024

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-quatre et le premier juillet, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
6

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE, Christian MICHEL

Excusés : Marie MUNUERA

Absents :

Secrétaire de séance : Michel HERNANDEZ

Délibération n°D_2024_023

Modification des tarifs de la régie des fêtes

Monsieur le maire rappelle les délibérations n° D_2020_047 et D_2021_065 fixant les tarifs de la régie des fêtes.

Aujourd'hui, il est nécessaire de modifier ces tarifs dans le but d'une bonne gestion des animations organisées sur la commune.

Il est donc proposé les tarifs suivants :

- chips/bonbons: 0.50 €
- café/eau: 1 €
- soda/oasis/ice tea : 1.50 €
- bière/verre de vin: 2 €
- part de pizza : 2 €
- pesée panier garni : 2 €
- pain (300g env): 3 €
- pain x2 : 5 €
- pichet de vin 1l : 6 €
- repas champêtre: 20 €
- entrée spectacle : 5 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de modifier les tarifs de la régie des fêtes comme suit :

AGEDI	* chips/bonbons: 0.50 €
Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)	* café/eau: 1 €
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 02/07/2024	
004-210401097-20240701-D_2024_023-DE	

2024 - 064

- * soda/oasis/ice tea : 1.50 €
- * bière/verre de vin: 2 €
- * part de pizza : 2 €
- * pesée panier garni : 2 €
- * pain (300g env): 3 €
- * pain x2 : 5 €
- * pichet de vin 1l : 6 €
- * repas champêtre: 20 €
- * entrée spectacle : 5 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le.....=2...JUIL...2024

AGEDI Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/07/2024 004-210401097-20240701-D_2024_023-DE